



Vie locale

Retour sur...



La plantation du Mai le 07 septembre

Le 07 septembre, sous un soleil éclatant, plus de 80 habitants s'étaient déplacés pour honorer les 11 membres du nouveau conseil municipal.

Après la traditionnelle plantation du pin, où 11 drapeaux, symbolisant le conseil, étaient réunis, cette journée conviviale se poursuivait dans la salle des fêtes, pour partager un buffet qui en régala plus d'un.

La Commémoration du 11 novembre en hommage à tous les morts pour la France



Assemblée à St Michel



Dépôt de gerbe à la Stèle par Lola

Lors de cette manifestation, ont été déposées trois gerbes, une devant la plaque du souvenir de l'église de Lorette, une à la stèle de la résistance et la troisième devant la plaque du souvenir de l'église de St Michel. Souhaitons, que pour honorer la mémoire de tous ceux qui se sont levés pour défendre notre pays, notre liberté, nous soyons plus nombreux lors des prochaines cérémonies.

À l'atelier de calligraphie le 19 novembre: Bibliothèque Lorette

Monsieur Maurice POUDENS, 1^{er} adjoint, Mesdames Leslie PAPIN et Nicole SORET (commission culture), Suzanne Duhanaj représentante de la Communauté des Communes ont accueilli des enfants et adultes pour un après-midi « calligraphie ». Les participants ont pu apprendre à apprivoiser les nuances de l'encre, la forme et le rythme du trait pour aboutir à des compositions de la calligraphie japonaise.

Manifestations à venir.....

Arbre de Noël, le 13 décembre et Repas des anciens, le 14 décembre :



Une invitation est jointe à ce bulletin pour les familles avec enfants.

Sans oublier les personnes de plus de 65 ans que Maurice POUDENS rencontrera prochainement.

Merci pour votre réponse.

Vœux de la municipalité : 17 janvier 2015

Le maire et le conseil municipal présenteront les vœux de la municipalité aux habitants le samedi 17 janvier 2015.

Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Course sur route du Team kagouille : 15 février

Le Team Kagouille organise sa première course sur route, le dimanche 15 février 2015 à 9h30 : départ et arrivée place de Lorette.

Le parcours de 9,50 km passera par le bourg de St Michel de Lapujade mais aussi par les coteaux de Lamothe Landerron et de St Martin Petit pour revenir vers Notre Dame de Lorette.

Nous vous attendons nombreux !!!!

Le 22 novembre, une escargolade, organisée par l'association, a réuni de nombreux participants. Merci à tous.



Infos pratiques...

Jusqu'au 31 décembre : Inscriptions sur les listes électorales

Des élections (départementales et régionales) auront lieu en mars et décembre 2015.

Vous pouvez vous faire inscrire sur les listes électorales en mairie dès maintenant, jusqu'au 31 décembre.

Mise à disposition de la salle des fêtes...

RECTIFICATIF

Sur les tarifs annoncés dans le bulletin d'octobre, il y a eu une erreur sur la mise à disposition de la grande salle pour les personnes hors communes. Voici un nouveau tableau.

	Commune	Hors commune
Petite salle	40 €	non
Grande salle	80 €	200 €
Caution	400 €	400 €
Associations	Gratuit	Gratuit pour A.G.

Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la réunion du 5 novembre 2014

I°) Carte communale

Afin de pouvoir prendre une décision en connaissance des données actuelles et à venir, Monsieur le Maire pose différentes questions au conseil municipal et lui fait part des contacts pris avec les autorités compétentes.

Des zones avaient été définies par le conseil précédent à savoir, renforcement des centres bourg de St Michel et Lorette, extension à Blureau et à Brijeau.

La question se pose de savoir si le conseil municipal souhaite reprendre l'élaboration de la carte communale.

Les données suivantes doivent être prises en compte :

➤ sur Lorette, peu de terrains apparaissent constructibles, eu égard à :

- présence d'une ligne à MT,
- extension des réseaux ERDF notamment,
- traversé par le ruisseau du Loup,
- obligation de création d'un assainissement collectif.

➤ la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24/03/2014 modifiée par la loi commerce du 18 juin 2014 et la loi d'avenir sur l'agriculture renforcent les contraintes

➤ la carte communale doit être compatible avec le SCOT le quel peut définir un nombre de constructions par CDC, quitte à celle-ci de déterminer ensuite le nombre de constructions par commune

➤ la DDTM (rencontre avec Madame CHOQUET le 30/10) nous autorisera sans CC, 2 constructions par an en se calant sur l'ancien projet,

➤ il nous faut prévoir (CC ou pas) un cahier de recommandations architecturales et paysagères pour répondre aux attentes de l'Architecte des Bâtiments de France, Madame MAILLET, rencontrée le 31 octobre

➤ la CDC devrait engager l'élaboration d'un PLUi (commission urbanisme du 4/11). Dans ce cas de figure, il nous appartient de nous positionner sur les secteurs à urbaniser dans le respect des textes et règlements, des dispositions du PLH et du SCOT.

Après débat, le conseil municipal, tout en considérant que de nouvelles constructions devaient être édifiées sur la commune, décide, à l'unanimité, l'abandon de la carte communale.

II°) Plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal, suite à son renouvellement, répartit les différentes tâches entre chacun de ses membres.

III°) USTOM

Le maire porte à la connaissance du conseil les pistes d'économie que l'USTOM se propose de mettre en œuvre en 2015. Les décisions seront prises lors du comité syndicat du 20 novembre prochain.

IV°) Devis peinture logement et salle des fêtes

Deux devis sont présentés. Dans un premier temps, le conseil prévoit la peinture extérieure du logement.

V°) Travaux transformation logements Lorette et St Michel

Une estimation des travaux concernant la transformation de la bibliothèque et son transfert à St Michel a été effectuée par l'architecte.

Le conseil municipal se donne du temps pour prendre une décision.

Bibliothèque Appel à bénévoles

Lors de la séance du 1^{er} octobre, le conseil municipal décidait à l'unanimité que la gestion de la bibliothèque municipale devait être assurée par des bénévoles, membres de l'association « La bibliothèque municipale ». Aujourd'hui, la bibliothèque doit fermer, car nous n'avons plus de bénévoles engagés dans l'association, pour la faire vivre.

Un appel aux bénévoles est lancé aujourd'hui, merci aux volontaires de bien vouloir se manifester auprès du secrétariat de la mairie.

Comité syndical de l'USTOM

Ordures ménagères

Augmentation de la grille tarifaire de 23 % et mesures d'économie de 1,20 M€

La mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2014, après une phase test de juillet 2012 à décembre 2013, a entraîné d'énormes progrès dans la réduction des ordures ménagères (entre 12 000 et 12 500 tonnes seront collectées en 2014 (187 kg/habitant) contre 18 000 tonnes en 2011 (270 kg/habitant)). C'était l'un des objectifs de cette mise en place et il est largement rempli. Nous sommes bien au-delà des objectifs du Grenelle de l'environnement qui exigeait une baisse de 7% sur 5 ans. Les usagers dans leur grande majorité ont fait des efforts de tri, ont massivement composté les bio-déchets (le territoire de l'USTOM est le mieux doté en composteurs du département). Ce résultat est le leur.

Mais ces résultats ont eu une incidence majeure sur le montant des recettes de la redevance, qui en 2014 ne devaient pas dépasser 5 M€ contre les 6,55 M€ budgétées. La chute des litrages collectés (95 000 000 de litres contre les 135 000 000 retenus pour établir la grille 2014) a réduit considérablement les recettes escomptées sur les levées supplémentaires: 85 % des redevables n'acquitteront en 2014 que l'abonnement et les 18 levées forfaitaires. Autre fait impactant les recettes : un nombre plus important que prévu de reliquataires. Toutefois, cette situation pour la première année d'exercice avait été anticipée par l'ancienne équipe, le syndicat réalisant un excédent budgétaire de 3,088M€ sur l'exercice 2013, permettant d'équilibrer cette baisse de recettes.

Cependant, face à cette situation, sur proposition de la nouvelle équipe dirigeante, le comité syndical de l'USTOM a validé le 20 novembre une augmentation de 23 % de la grille tarifaire 2015.

Malgré cette augmentation, les ménages et les professionnels ne paieront que 6,55 M€ de redevance pour la collecte et le traitement de leurs déchets en 2015, après avoir payé 5 M€ en 2014, alors qu'en 2013, ils ont acquitté 7,8 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de redevance spéciale.

Au cours de la même séance, le comité syndical de l'USTOM a donc validé un volet de mesures visant à réduire les dépenses de 1,2 M€, tout en préservant la capacité du syndicat à investir.

- négociation du nouveau contrat de collecte au 1/07/2015 ;
- modification du rythme des tournées de collecte : passage tous les 15 jours en zone rurale et chaque semaine en zone urbaine (fin 2015 début 2016)
- arrêt de la collecte du verre en porte à porte (juillet 2015 ?)
- tarification d'accès aux déchetteries modifiée : 120 € pour les professionnels et les collectivités pour 6 passages annuels + 20 € le passage supplémentaire ; 20 € par passage au-delà du 26^{ème} pour les particuliers (courant 2015).

Investissements prévus:

- Mise en sécurité des déchetteries ;
- Remplacement des caissettes par des containers pour le tri sélectif ;
- Acquisition de bornes d'apport volontaire pour le verre pour les communes insuffisamment dotées.

La mise en œuvre de cette nouvelle tarification et des mesures d'économie devrait permettre d'équilibrer le budget 2015.

Grille 2015

HABITATS INDIVIDUELS et COLLECTIFS			
	Volume bac et sac (litres)	Part fixe (incluant abonnement + forfait 18 levées)	Part variable (levée supplémentaire)
Bacs pucés (1 abonnement par bac)	90	140,60 €	2,70 €
	120	156,80 €	3,60 €
	240	221,60 €	7,20 €
	340	275,60 €	10,20 €
	660	448,40 €	19,80 €
	770	507,80 €	23,10 €
SACS prépayés (1 rouleau de 25 sacs de 50 l par personnes et par foyer)	50	1 rouleau (25 sacs) : 187,50 € 2 rouleaux (50 sacs) : 225 € 3 rouleaux (150 sacs) : 262,50 € 4 rouleaux (200 sacs) : 300 €	Prix unitaire du sac : 1,50 €

Site internet : <http://stmicheldelapujade.free>

Adresse mail mairie : saint.michel.de.lapujade@wanadoo.fr

Agenda du Maire

21 novembre	18h15	Mazères	Bureau du SCOT suivi du Comité Syndical
25 novembre	18h00	Pondaurat	Commission économie
26 novembre	18h	La Réole	Bureau Du Pays suivi du comité syndical
27 novembre	20h30	La Réole	Commission finance
03 décembre	14h	Mazères	Atelier du SCOT préparation PADD
04 décembre	20 30		Bureau des Maire
08 décembre	19H	Mazères	Restitution Projet Leader (Pays)
10 décembre	14h	Mazères	Atelier du SCOT
16 décembre	18h	Massugas	Bureau de l'USTOM
17 décembre	14H	Mazères	Atelier du SCOT
18 décembre	18H	Massugas	Comité syndical USTOM
	20h30		Conseil Communautaire